

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, Mairie de Marguerittes sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Président du C.C.A.S

Membres présents : Mmes, Patricia POUBLANC, Laïla ACHKAR, Danielle CHOUCHAN, Joëlle HUYNH, Marlène JAFFIOL, Martine REARD, M. Stéphane MODAT

Membres absents représentés : Mme Marie-Thérèse MIMOUN

Membres absents : Mme Marie RAMJANALY, Mr Denis CANTIER,

Secrétaire de séance : Mme Sonia SIDOBRE

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

Nombre de membres en
exercice :
11

Nombre de membres présents
8

Nombre de membres absents
excusés représentés :
1

Date de la convocation :
07 Novembre 2025

OBJET : 2025-33

Attribution des Bons de Noël

CONTEXTE :

L'objectif est d'offrir un bon de Noël aux enfants de familles modestes domiciliées à Marguerittes, afin de soutenir les foyers en difficulté.

PUBLIC CONCERNE :

Les enfants de 0 à 16 ans, résidant à Marguerittes, dont les familles répondent à des critères sociaux et financiers.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

- Résider à Marguerittes
- Les familles dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur à 600 € et dont les enfants figurent sur l'attestation CAF/MSA.

MONTANT DU BON :

- 20 € par enfant.

MODALITE DE DEMANDE :

Fournir le formulaire et les pièces justificatives.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

➤ d'approuver les critères d'attribution des bons de Noël.

Le Président du CCAS
Rémi NICOLAS

